






Baccalauréat en linguistique et psychologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION | DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-183-1-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Baccalauréat en linguistique et psychologie (B. Sc.)
TYPE	Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)
CRÉDITS	90 crédits
COTE R MINIMALE	24.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Admission suspendue
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Julie Auger, responsable du programme
514 343-6111, poste 31762
julie.auger.4@umontreal.ca

Viridiana Carrillo Flores, TGDE 514 343-7869
linguistique@ling.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Le programme s'adresse aux étudiants intéressés par les rapports entre langage et cognition ainsi que par la fonction strictement humaine qu'est le langage, qui comprend :

- sa structure;
- son acquisition;
- son fonctionnement normal ou pathologique;
- son substrat neurologique, etc.

Ce programme est administré par le Département de linguistique et de traduction.

Forces

- Des possibilités aux cycles supérieurs dans les 2 domaines : linguistique et psychologie.
- La présence du Laboratoire de sciences phonétiques, axé sur l'innovation.
- Des accès au RALI, un laboratoire de recherche appliquée en linguistique informatique, doté de puissants ordinateurs.
- Des laboratoires de langues et d'informatique.
- La présence de l'Observatoire linguistique Sens-Texte (OLST), qui regroupe 3 disciplines : la linguistique, la terminologie et la didactique.
- La Testothèque, qui renferme plus de 1000 tests servant à l'enseignement, aux stages et à la recherche.
- La Clinique universitaire de psychologie, qui sert à la formation professionnelle des étudiants de cycles supérieurs.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT D'INFORMATION
- LEXICOGRAPHE
- LINGUISTE
- RÉVISEUR
- TERMINOLOGUE
- SCÉNARISTE-DIALOGUISTE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences humaines et avoir atteint les objectifs suivants : 022W (Statistiques avancées) et 022V (Biologie)
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature
 - DEC en histoire et civilisation, et avoir atteint les objectifs suivants : 022P (Méthodes quantitatives), 022W (Statistiques avancées) et 022V (Biologie)

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Un cours de biologie
 - Mathématiques 337 ou (360-300 et 201-300) ou (103 et 307) ou (103 et 105 et 203)
 - Psychologie 102

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du

collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.

- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Chemins d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-225-1-0	Jour
Éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Laval	Baccalauréat	120 crédits	1-820-1-9	Jour
Éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Montréal	Baccalauréat	120 crédits	1-820-1-0	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Structure du programme (1-183-1-0)

Version 02 (H12)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Bases en linguistique et en psychologie

Obligatoire - 60 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0J	PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0J
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0J S	PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0J S
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0J	PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0J S
LNG 2050	Syntaxe	3.0J	PSY 1085	L'apprentissage	3.0J S
LNG 2080	Sémantique	3.0J	PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0J S
LNG 2360	Morphologie	3.0S	PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0J S
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0J	PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0J S
LNG 2470	Phonologie	3.0J	PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0J S
LNP 1000	Linguistique et psychologie	3.0	PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0J S
LNP 3000	Synthèses en linguistique et psychologie	3.0	PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0J

Bloc 70B Langage et cognition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
LNG 1010	Langage et cognition	3.0J	LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0J
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0J	LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0S
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0J			

Bloc 70C Formation approfondie en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0J	LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0J
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0J	LNG 3400	Morphologie avancée	3.0J
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0J	LNG 3560	Phonétique avancée	3.0S

Bloc 70D Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0J	LNG 2240	Pragmatique	3.0S
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0J	LNG 2340	Langues secondes	3.0J
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0J	LNG 2350	Sociolinguistique	3.0J
LNG 2100	Français québécois	3.0J	LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0S
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0S	LNG 3450	Production de la parole	3.0

Bloc 70E Form. approfondie en psychologie du développement

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PSY 2093	Adolescence	3.0J
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0J S
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0J

Bloc 70F Formation approfondie en psychologie cognitive

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0J	PSY 3083	Mémoire humaine	3.0J
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0J	PSY 3106	La psychologie du rêve	3.0S

Bloc 70G Formation complémentaire en psychologie

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S	PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0J
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0J S	PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0J
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0J S	PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0J
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0J	PSY 3249	Violence familiale	3.0J
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0J	PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0J
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0J	PSY 3260	Théorie psychanalytique : Freud et après	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0J S			

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Psychologie - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-220-1-0	Jour
Psychologie et Sociologie	Baccalauréat	90 crédits	1-257-1-0	Jour
Traduction	Baccalauréat	90 crédits	1-185-1-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).